



# Prélèvement sans accord assurance résiliée frais

Par fernex, le 01/03/2012 à 18:05

Bonjour,

J'avais fait faire des devis en décembre pour un véhicule que je cherchais. le devis courait jusqu'au 16/01/12.

j'ai trouvé et acheté ma voiture le 28/01 j'ai demandé qu'il me l'assure par un mail. Quand j'ai reçu le contrat, 120E de plus par an que le devis qu'il m'avait fait.

Pas content je l'ai appelé, il me répond "si ça ne vous va pas, on résilie renvoyez moi le contrat et la carte verte".

Ce que je fais dès le lendemain.

10j plus tard il prélève 160 euros sur mon compte alors qu'il n'a ni contrat signé ni autorisation de prélèvement.

J'ai fais opposition et ai envoyé un chèque de 30 euros correspondant à la valeur majorée de l'assurance (au prorata temporis) et a une estimation des frais d'envoi.

Peut il exiger plus?

Merci d'avance.

deuche74

Apprenti anti-arnaque

Apprenti anti-arnaque

Messages: 1

Inscription: Jeu 01 Mar, 2012 à 13:55:06